

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
01 70 48 48 00
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

COMMUNE DE BOISSY-LE-CHÂTEL

3 place de la Mairie
77169 Boissy-le-Chatel
01 64 03 08 16
mairieboissylechatel@wanadoo.fr
<https://www.boissy-le-chatel.com/>

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

Chemin de croix et de deux statues de l'église St Sulpice

Boissy-le-Châtel (Seine-et-Marne)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Chemin de croix et statues : deux restaurations, une même mission.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Au cœur du village de Boissy-le-Châtel, l'église Saint-Sulpice veille depuis des siècles sur les habitants. Construite au XIII^e siècle, elle est le plus ancien bâtiment de la commune. Détruite pendant la guerre de Cent Ans, elle a été reconstruite à la fin du XV^e siècle et partiellement remaniée au début du XVI^e.

Son architecture en croix latine, son chœur voûté, ses colonnes et ses arc-boutants témoignent d'un passé riche et vivant. L'église abrite également un mobilier remarquable : chemin de croix peint en 1896, statues, pierres tombales et objets d'art sacré liés à l'histoire locale. Lieu de prière, de recueillement et de découverte, elle reste ouverte chaque jour à tous ceux qui souhaitent s'y arrêter.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Entre septembre 2024 et mars 2025, l'église a bénéficié d'une rénovation complète des murs, menuiseries, installations électriques et peintures.

Au cours du chantier, l'état de dégradation du mobilier religieux est apparu préoccupant. Deux restauratrices spécialisées ont alors réalisé un diagnostic.

Résultat : il devient urgent de restaurer le chemin de croix, composé de 14 tableaux peints à l'huile sur toile, ainsi que deux statues en plâtre représentant Sainte Thérèse et le Curé d'Ars. Bien que non classés, ces objets font partie intégrante de l'identité de l'église.

◆ ◆ LA VALORISATION

Restaurer ces œuvres, c'est redonner à l'église Saint-Sulpice tout son éclat, mais aussi continuer à faire vivre un lieu cher aux habitants. Qu'il s'agisse de cérémonies, de brocantes ou de simples visites, l'église est toujours ouverte et attire fidèles, promeneurs, touristes et amoureux du patrimoine. Chaque détail compte : le regard porté sur une statue, l'émotion d'un tableau restauré, la lumière retrouvée dans le chœur... Ce projet n'est pas seulement une restauration, c'est une transmission : pour que l'église continue d'émouvoir, de rassembler et d'inspirer, aujourd'hui comme demain.

Montant des travaux	21 630 € HT
Objectif de collecte	19 467 €
Début des travaux	Fin 2025



Crédit photos © Commune de Boissy-le-Châtel



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Chemin de croix et de deux statues de l'église St Sulpice

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103338

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Île-de-France, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Chemin de croix et de deux statues de l'église St Sulpice

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐